

---

## **Compte rendu du Conseil Municipal n°7 du 20 septembre 2019**

---

L'an deux mil dix-neuf, le vingt septembre à dix-neuf heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Vars, sous la présidence de *Monsieur Jean-Marc de LUSTRAC*, Maire de Vars, dûment convoqués le *12 septembre 2019*.

**Présents :** Jean-Marc de LUSTRAC, Gérard VINCENT, Magalie ROUMAGNE, André PENAUD, Maryse POTEL, Bruno CAMY, Damien BEAULIEU, Charles BRICAULT, Francis GARCIA, Myriam LALUT-CAGNARD, formant la majorité des membres en exercice.

**Absent(s) excusé(s) :** Nadia DELÉPINE, Bernadette GARDETTE, Patrick BENET-BRISSONNET, Sylvie BERNARD, Matthias NOUVET

✓ **Enumération des pouvoirs :**

- Coralie GUERRY à Damien BEAULIEU
- Françoise HERZOG à Bruno CAMY
- Bruno VITRY à Maryse POTEL

✓ **Signature de la feuille d'émargement**

✓ **Adoption du compte rendu du Conseil municipal du 5 juillet 2019 :** à l'unanimité

✓ **Désignation d'un secrétaire de séance :** Maryse POTEL

**Ajout à l'ordre du jour les points 13, 14, 15**

✓ **Ordre du jour :**

1. Convention d'occupation d'une maison d'assistantes maternelles au Hameau Rossignol
2. Convention de mise à disposition du personnel entre la commune de VARS et le Hameau ROSSIGNOL
3. Attribution d'une subvention AS VARS
4. Autorisation de vente de matériel - Sortie de l'inventaire
5. Renouvellement d'un CDD aux services techniques
6. Conventions prêt du bus scolaire
7. Créances éteintes budget communal
8. Mise en place d'une convention financière pour les formations des agents hors commune
9. Adhésion aux options de l'agence technique ATD 16
10. Autorisation de travaux du Skate Park
11. Décision Modificative n°3 Budget communal
12. Décision Modificative n°2 Budget Bar / Restaurant
13. Projet Gare : lancement des études

14. Modification des tarifs périscolaires 2019/2020

15. Acquisition bâtiment

16. Questions et informations diverses

### **1) Convention d'occupation d'une maison d'assistantes maternelles au Hameau Rossignol**

Les anciens locaux du cabinet médical à la Résidence pour Personnes âgées au Hameau Rossignol seront mis à disposition à l'association «*La Maison Des P'tits Mouns*» qui est une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM). Ce lieu a été proposé afin d'établir un lien intergénérationnel. La MAM est une association Loi de 1901 composée de 4 assistantes maternelles.

Il convient d'établir une convention qui fixe les modalités de cette mise à disposition.

Le loyer mensuel est fixé à quatre cent cinquante euros mensuels avec un acompte mensuel pour charges de cent euros.

Les charges comprennent les abonnements et consommations d'eau, d'électricité, la taxe des ordures ménagères et la taxe d'habitation.

Les charges seront régularisées en début d'année suivante.

Une caution d'un montant de quatre cent cinquante euros sera demandée à la signature de la convention.

Toutes les opérations comptables concernant cette mise à disposition de locaux se feront sur le budget du hameau rossignol.

Le maire est autorisé à signer cette convention.

VOTE A L'UNANIMITÉ

### **2) Convention de mise à disposition du personnel entre la commune de VARS et le Hameau ROSSIGNOL**

Avec le départ du cabinet médical du Hameau Rossignol et les évolutions dans la mise à disposition du personnel, il convient d'actualiser la convention de mise à disposition d'agents communaux au hameau rossignol. Ainsi la totalité des salaires, charges et autres frais salariaux sont remboursés au budget principal de la commune de VARS.

La commune de VARS met à disposition du hameau rossignol le personnel dans les conditions suivantes :

<b>Personnel mis à disposition</b>	<b>Tâches effectuées</b>	<b>Temps alloué</b>
1 agent administratif	Baux Loyers Charges	1/35°
1 agent technique	Entretien Espaces verts Travaux et dépannages	6/35°
1 agent d'entretien	Ménage	6/35°

La convention est conclue pour une période de 3 ans.

Le maire est autorisé à signer cette convention.

VOTE A L'UNANIMITÉ

### **3) Attribution d'une subvention AS VARS**

L'association de Football a adressé un courrier de demande de financement pour 2019.  
En effet, l'AS Vars vient de se recréer depuis le mois de juin dernier Actuellement, il y a 25 licenciés qui forment une seule équipe.  
L'association demande 350€.  
2 propositions sont faites aux élus : 350€ ou 300€  
350€ : 7 voix POUR  
300€ : 3 voix POUR

L'association percevra donc une aide de 350 €

### **4) Autorisation de vente de matériel - Sortie de l'inventaire**

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le Maire à mettre en vente 2 matériels

- l'ancien jeu de la maternelle
- la balayeuse tractable

Ces matériels seront sortis de l'inventaire.

VOTE A L'UNANIMITÉ

### **5) Renouvellement d'un CDD aux services techniques**

La commune s'engage dans la labélisation « Villes et Villages Fleuris ». Cette démarche vise à aménager le paysage en faisant entrer la nature en ville et en mettant en valeur le patrimoine. En effet, le Label récompense l'engagement des communes en faveur de l'amélioration de la qualité de vie et la stratégie globale d'attractivité mise en place à travers le fleurissement, le paysage et le végétal.

Pour se faire, un plan d'actions est mis en place avec le fleurissement des pieds de mur, la plantation de vivaces, la gestion du cimetière... avec le souhait de travailler sur le développement durable et le zéro produit phytosanitaire

Les membres du jury régional viendront au printemps prochain pour évaluer les actions de la commune.

Afin d'initier la démarche le Maire propose de renforcer l'équipe des services techniques par un CDD d'un an.

VOTE A L'UNANIMITÉ

### **6) Conventions prêt du bus scolaire**

Les communes d'Aussac-Vadalle, de Tourriers, ainsi que la Communauté de communes Cœur de Charente pour le centre de loisirs utilisent le bus de la commune de Vars et son chauffeur pour transporter les enfants et leurs accompagnants dans le cadre des activités scolaires et périscolaires.

Une convention de mise à disposition est rédigée afin de prévoir les conditions d'application de la mise à disposition (conditions financières : prise en charge des frais de fonctionnement – frais de déplacement et du personnel mis à disposition- par l'emprunteur). Cette convention sera valable pour une durée de 3 ans (années scolaires : 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022).

Le maire est autorisé à signer cette convention.

VOTE A L'UNANIMITÉ

## **7) Créances éteintes budget communal**

La trésorerie nous demande d'établir un mandat au compte 6542 « créances éteintes » pour un montant de 56,88 € dans le cadre d'un plan de redressement personnel sans liquidation judiciaire.

Le montant de la dette concerne des frais de cantine-garderie de 2014.

VOTE A L'UNANIMITÉ

## **8) Mise en place d'une convention financière pour les formations des agents hors commune**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune fait appel à un organisme de formation concernant le renouvellement des habilitations des agents des services techniques. Les effectifs de ces formations peuvent être complétés par des agents d'autres communes contre participation financière en fonction du nombre de participants à ces formations.

Une convention doit donc être établie.

Le coût de la formation s'élève à 3 168 €, 4 agents de la commune de Vars sont concernés et 2 agents des communes d'Amberac et Tourriers soit une participation de 528 € par commune.

VOTE A L'UNANIMITÉ

## **9) Adhésion aux options de l'agence technique ATD 16**

Vu le dernier barème de participation adopté par le Conseil d'Administration de l'ATD16, la commune de VARS décide de souscrire aux missions optionnelles de l'ATD16 à compter du 01/01/2019 :

- « Assistance sur logiciels et accès à la centrale d'achat logiciels »
- « Appui à la signature électronique »,
- « Cartographie numérique/ visualisation »,
- « module métier de cartographie numérique de gestion de l'urbanisme »
- « module métier de cartographie numérique de gestion des cimetières »

Le conseil municipal approuve le barème prévisionnel de la cotisation annuelle optionnelle correspondante.

VOTE A L'UNANIMITÉ

## **10) Autorisation de travaux du Skate Park**

Monsieur le Maire expose le souhait de créer un Skate Park, il précise que l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est évaluée à 176 000€ dont 123 000€ HT affectée aux travaux.

Vu le Code de la Commande Publique et notamment le livre IV de la seconde partie relatif aux dispositions propres aux marchés publics liés à la maîtrise d'ouvrage publique, Considérant le programme et l'enveloppe prévisionnelle de l'opération tels qu'exposés précédemment,

Le Conseil municipal :

- approuve la réalisation d'un Skate Park ;
- adopte le programme de l'opération ;
- approuve l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération ;
- autorise monsieur le Maire à solliciter, à ce titre, toute subvention mobilisable ;
- autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

VOTE A L'UNANIMITÉ

## 11) Décision Modificative n°3 Budget communal

Il s'agit de virements de crédit en fonctionnement et en investissement concernant :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-63512 : Taxes foncières	0,00 €	90,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6355 : Taxes et impôts sur les véhicules	90,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>90,00 €</b>	<b>90,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>90,00 €</b>	<b>90,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	13 650,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)</b>	<b>13 650,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2031 : Frais d'études	0,00 €	2 200,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 200,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-21318 : Autres bâtiments publics	0,00 €	34 786,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2138 : Autres constructions	0,00 €	12 264,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188 : Autres immobilisations corporelles	0,00 €	3 650,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>50 700,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2312 : Agencements et aménagements de terrains	2 200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	37 050,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>39 250,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>52 900,00 €</b>	<b>52 900,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

VOTE A L'UNANIMITÉ

## 12) Décision Modificative n°2 Budget Bar / Restaurant

Il s'agit de virements de crédit en fonctionnement :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-60612 : Énergie - Électricité	0,00 €	1 042,47 €	0,00 €	0,00 €
D-63512 : Taxes foncières	0,00 €	900,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 942,47 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	900,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)</b>	<b>900,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

R-7588 : Autres produits divers de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 042,47 €
<b>TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 042,47 €</b>
R-774 : Subventions exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL R 77 : Produits exceptionnels</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>900,00 €</b>	<b>1 942,47 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 042,47 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>1 042,47 €</b>		<b>1 042,47 €</b>

VOTE A L'UNANIMITÉ

### 13) **Projet Gare : lancement des études**

Le premier comité de pilotage concernant la création de la halte ferroviaire à VARS a eu lieu le 18 septembre dernier.

Les membres présents, à savoir :

- SNCF Réseau,
- La Région Nouvelle-Aquitaine
- L'Etat,
- Le Département de la Charente,
- La Communauté de communes Cœur de Charente,
- Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays Ruffécois
- L'agglomération du Grand Angoulême
- La commune de Vars

ont confirmé leur intérêt pour la création d'une halte ferroviaire à Vars

En effet, la situation stratégique de cette future halte revêt les intérêts suivants :

- ✓ répondre aux enjeux de mobilité : Trajets domicile – travail vers l'agglomération Angoumoisine mais également Poitiers et Bordeaux ;
- ✓ soutenir les acteurs économiques implantés sur le territoire ;
- ✓ répondre aux enjeux environnementaux en diminuant le trafic routier individuel.

Afin d'engager la démarche une première phase d'étude visant à définir le projet et à s'assurer de l'opportunité et de la faisabilité de cette desserte doit être menée.

Le coût de l'ensemble des études qui seront nécessaires est évalué à 300 000 € dont 60 000 € pour cette première phase.

La Région Nouvelle-Aquitaine est le principal partenaire financier avec une aide de 50 % du coût des études cependant les autres partenaires seront sollicités

Un courrier d'intention sera adressé à SNCF réseau pour formaliser la demande de lancement des études.

Le Conseil municipal :

- approuve le lancement des études ;
- autorise monsieur le Maire à solliciter, à ce titre, toute subvention mobilisable ;
- autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

VOTE A L'UNANIMITÉ

### 14) **Modification des tarifs périscolaires 2019/2020**

	Montants votés 2019/2020
<b>Restauration scolaire</b>	
Elèves de Vars	2.20 €
Elèves hors commune	3.30 €
Elèves hors commune enfant d'agent communal	2.20 €
Adultes	4.20 €
Enseignants tarif subventionné <IB466	3.20 €
Personnel communal IB<IB466	3.15 €
<b>Transport scolaire</b>	
Mois complet	11.50 €
Mois comprenant 1 sem de vacances scolaires	8.70 €
Mois comprenant 2 sem de vacances scolaires	6.30 €
<b>Garderie</b>	
Garderie du matin OU du soir	1.35 €
Forfait dépassement horaire après 18h45 et après 12h30	15.00 €

VOTE A L'UNANIMITÉ

### 15) Acquisition bâtiment

La commune a préempté sur la vente du bâtiment sis 9 Route de Montignac à Vars afin de faire un alignement et un aménagement de voirie pour sécuriser ce tronçon de voie communale.

L'achat s'élève à 114 000€, les frais d'acte étant à la charge de la commune.

Par ailleurs, le bâtiment se compose de trois logements loués actuellement, il convient de prévoir les recettes de ces loyers de la manière suivante :

	Logement n°1	Logement n°2	Logement n°3
Type de logement	F4	F3	F1
Loyer mensuel	430 €	430 €	350 €
Charges mensuelles (ordures ménagères et/ou entretien chaudière gaz)	25 €	25 €	10 €
Garantie de dépôt	430 €	430 €	350 €
Date d'effet du contrat (triennal)	19/08/2018	10/01/2018	01/08/2017
Date d'échéance du bail	19/08/2021	10/01/2021	01/08/2020

Il convient donc d'autoriser le maire :

- ✓ à engager toutes les démarches d'acquisition auprès du notaire
- ✓ à signer tout document relatif au dossier
- ✓ à percevoir les loyers dans mêmes conditions que celles énumérées ci-dessus

VOTE A L'UNANIMITÉ

## 16) Questions et informations diverses

- M le Maire rappelle qu'une réunion publique est prévue le lundi 30 Septembre à 18h avec les habitants de Couziers et une autre sur la problématique des mouches le 27 septembre à 19h.
- Monsieur Camy rappelle que la bourse aux livres va avoir lieu à la médiathèque du 21 au 26.09.2019 et que la manifestation de Vars'Attack aura lieu le 21 septembre : début des festivités à 16h avec des stands.
- Monsieur Pénaud demande si une association a le droit de porter sur ses maillots, le logo de la mairie.
- Madame Potel : souhaite que l'on interpelle le Département quant aux broyages des arbres depuis Vars jusqu'à Balzac.
  - ⇒ Des photos seront prises et un courrier sera fait à l' élu en charge de ce domaine.

### Intervention du public :

- Peut-on faire quelque chose devant le Bar/Restaurant qui est dangereux pour les enfants à la sortie des classes ou à la descente du bus ?
  - ⇒ C'est bien dans ce but que la maison d'à côté a été achetée. Il est prévu d'améliorer cet espace.
- Le sens interdit de la Rue Grande est très mal placé car on a l'impression que c'est la route de Marsac qui est en sens interdit.
- L'association des Aînés organise son loto le 13 octobre 2019, les élus sont conviés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Le Maire,

Jean-Marc DE LUSTRAC

